

## Normes sur les mémoires à la maîtrise en sexologie

- le Comité de programmes encourage la rédaction de mémoires par article;
- les mémoires doivent respecter le format institutionnel proposé (le Guide Bouthat a été remplacé par le guide suivant : le Guide <https://guidemt.uqam.ca/>; dans le cas des mémoires par article, l'article doit respecter le style de la revue, mais le reste du mémoire doit respecter les normes institutionnelles;
- les mémoires théoriques ou empiriques en recherche qualitative doivent compter environ 80 pages, dont la section Résultats (le cas échéant) comptent pour 20-30 pages (ou un article respectant les normes de la revue à la quelle il a été soumis, le cas échéant), excluant les annexes;
- les mémoires empiriques en recherche quantitative doivent compter environ 60 pages, dont la section Résultats comptent pour 15-20 pages (ou un article respectant les normes de la revue à la quelle il a été soumis, le cas échéant), excluant les annexes;
- le délai imparti pour évaluer un mémoire est désormais de 7 semaines;

Suite à des plaintes répétées d'évaluatrices, évaluateurs concernant la longueur des documents soumis à leur évaluation, la direction du programme n'autorisera plus le dépôt de mémoires qui s'écartent significativement des normes relatives au nombre de pages recommandées.

### MÉMOIRE PAR ARTICLE(S)

Pour plus d'information sur les mémoires par article(s), merci de consulter l'Annexe 1, section A1.2 du Règlement no 8 :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT\\_NO\\_8.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_8.pdf)

Également : <https://guidemt.uqam.ca/memoire-ou-these-par-articles/>